



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 15660

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le renforcement prévu des effectifs de policiers suite à l'embauche d'adjoints de sécurité. En effet, en réponse à une question écrite publiée au Journal officiel du 11 mai 1998, le ministre lui a indiqué que les adjoints de sécurité « seront prioritairement affectés à l'îlotage pour accentuer la présence policière sur la voie publique ». Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer le nombre d'adjoints de sécurité qui seront recrutés pour la ville de Lyon, ainsi que leur répartition par arrondissement et le nombre affecté à des missions d'îlotage.

Texte de la réponse

La ville de Lyon dispose à ce jour, 24 juin 1998, de quarante-deux adjoints de sécurité répartis de la manière suivante, six dans le 2e arrondissement affectés à l'îlotage, six aux commissariats des 3e et 6e arrondissements affectés à l'îlotage, neuf aux commissariats des 5e et 9e arrondissements dont cinq affectés à l'îlotage, huit au commissariat du 7e arrondissement dont trois affectés à l'îlotage, sept au commissariat du 8e arrondissement dont quatre affectés à l'îlotage, six aux unités départementales.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15660

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3228

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4159